



Le Bulletin de Mûres

MAIRIE DE MÛRES

Tél. 04 50 68 22 17
 Fax. 04 50 68 29 11
 Mél. maimures@wanadoo.fr

Horaires du Secrétariat de Mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 11h00
 Jeudi de 17h15 à 19h15
 Samedi de 09h00 à 11h00 (semaines impaires uniquement)

Responsable de Publication :
 David Dubosson, Maire
 Comité de Rédaction : Commission Communication,
 J. Domingues, C. Dumermuth, O. Levet, A. Maullet,
 G. Prouillet
 Impression : par nos soins

Sommaire

Page 1	Le mot du maire
Page 2	Info Mairie
Page 3	Frontalier Environnement
Page 4	Cambriolage
Page 5	Situa
Page 6	Mûres en fleurs

Le mot du Maire :

Chères Mûraines, chers Mûrains,

Cette année encore, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les différentes taxes communales (taxes d'habitation, foncières, fonciers non bâtis) malgré une baisse de 9.200 € de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

En revanche, nous mettons tout en œuvre pour diminuer au maximum les charges de fonctionnement. Cet exercice reste néanmoins difficile du fait du désengagement de l'État. Nous avons pu encore le constater avec la mise en place des rythmes scolaires qui nous a imposé la création d'un nouveau poste d'agent communal à 35h00.

Quand aux travaux d'investissement, ce ne sont pas les projets qui manquent. Mais nous voulons rester fidèles à notre règle selon laquelle nous finançons 50% du montant des travaux en fond propre et 50% en subventions. La réalisation de certains travaux pourrait donc prendre plus de temps que prévu.

Concernant le projet du Prieuré («33 logements au Chef Lieu) nous vous rappelons qu'il s'agit d'un projet privé. Ce sujet a été abordé en réunion publique, mais je reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Enfin, concernant les fusions d'intercommunalités, sept communes de la communauté de communes du pays d'Alby (CCPA) sur onze restent favorables à une fusion avec la Communauté de communes du canton de Rumilly (C3R). Il s'agit de Chainaz-les-Frasses, Cusy, Héry, Mûres, St Félix, St Sylvestre et Viuz la Chiésaz. Quatre autres villages (Alby, Allèves, Chapeiry et Gruffy) attendent le résultat des études pour prendre leurs décisions.

Pour l'heure le plus important à retenir est qu'aucune commune de la CCPA n'est favorable à un rapprochement avec la communauté d'agglomération d'Annecy (C2A).

Merci à tous ceux qui se sont engagés en signant la pétition. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, vous trouverez, ci-joint, une version papier de cette pétition, que vous devez retourner, après signature, dans la boîte aux lettres de la Mairie et n'hésitez pas à la signer sur internet, à l'adresse suivante : www.paysducheran.fr

Et n'oubliez pas : l'union fait la force.

Pour finir nous vous attendons très nombreux le **Vendredi 8 Mai à 11h00** devant le monument aux morts pour la célébration de la fin de la Seconde Guerre mondiale de 39– 45

Votre Maire : David Dubosson

DEGRADATION

Nous constatons depuis plusieurs mois des dégradations de nos façades publiques rénovées récemment (abri bus, transformateur électrique) par des graffitis. Ce manque de civilité induit une perte de temps pour nos employés ainsi qu'une charge financière pour tous les Mûrains répercutée sur vos impôts locaux. Nous avons besoin de votre aide pour sensibiliser ces jeunes tagueurs en herbe.



Vous êtes une association locale ?
Vous souhaitez nous envoyer vos textes ?
Envoyez-nous les informations nécessaires
directement à la Mairie par voie postale ou par mé!
maimures@wanadoo.fr

BOITE AUX LETTRES

Les travaux de mise en place des blocs de boîtes aux lettres s'achèvent. Ils ont été concertés avec la Poste de façon à respecter les restrictions d'accès sur les chemins privés et les interdictions de marche arrière sur les voies publiques.

Après la réception des serrures je vous distribuerai les clés personnellement, votre nouvelle boîte aux lettres sera alors opérationnelle. A la suite, pour éviter toute confusion, nous vous invitons dans les meilleurs délais à supprimer votre ancienne boîte aux lettres.

Laurent Brussol

CHANGEMENT ADRESSE

N'oubliez pas d'effectuer vos changements d'adresse en suivant l'exemple ci-joint (le nom du lieu dit est indispensable) :

Nom, Prénom

Numéro de rue et nom de rue

Lieu dit si existant avant le changement d'adresse

Code postal Commune

Pour les personnes souhaitant obtenir un certificat de domicile, veuillez récupérer le document en Mairie aux heures d'ouverture.

Agenda

Vendredi 8 Mai
à 11 H 00 devant
le monument aux
morts pour la
célébration de la
fin de la Seconde
Guerre mondiale
de 39 – 45

Dimanche 07 Juin
**Journée de
l'environnement**
à 9 H 00 au
Parking de l'Ecole.

FRONTALIER

Vous êtes travailleur frontalier en Suisse et votre contrat d'assurance privée arrive à échéance prochainement.

A compter de l'échéance de votre contrat d'assurance privée, vous devez intégrer le régime de l'assurance maladie française « régime spécifique travailleurs frontaliers ».

Vous n'avez pas encore fait les démarches auprès de votre CPAM :

Un imprimé est à compléter et des pièces sont à joindre (ces documents sont téléchargeables sur ameli.fr > **vous êtes assuré** > **droits et démarches** > **à l'étranger** > **vous êtes frontalier suisse**, ou disponibles dans les agences de la CPAM.

Vous avez déjà envoyé votre dossier, deux scénarios envisageables :

- **Vous n'avez reçu aucun courrier**, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de votre dossier. Aucune inquiétude : votre dossier est en cours de traitement et vous serez affilié à la date indiquée sur votre demande.

- **Vous avez déjà reçu votre courrier de pré-affiliation** : ce courrier justifie de votre affiliation et de vos droits auprès de l'Assurance Maladie à compter de la date indiquée sur ce courrier.

Pour recevoir votre carte Vitale,

un formulaire à compléter vous sera adressé dans un délai d'environ deux semaines après votre date d'affiliation. Si vous avez des soins dans l'intervalle, votre médecin établira une feuille de soins papier et vous serez remboursé dans les conditions habituelles.

Dans tous les cas : vos droits prennent effet à compter du lendemain de la fin de votre contrat privé et vous ne subirez aucune rupture dans la prise en charge de vos droits et de vos soins.



JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

Nous vous attendons nombreux petits et grands pour cette nouvelle journée de nettoyage de printemps.

**Rejoignez-nous dans la cour de l'école,
le 7 Juin à 9 heures équipés de gants.**

Après notre labeur, un moment de convivialité autour d'un apéritif vous sera offert par la mairie. Les personnes qui le souhaitent peuvent prévoir un pique-nique, un barbecue sera disponible prêt à l'emploi.

En cas de pluie, la journée est reportée à une date ultérieure qui vous sera communiquée dans le prochain bulletin.





HALTE AUX CAMBRIOLAGES : la gendarmerie d'Annecy vous met en garde !

« L'arrondissement d'Annecy est attrayant : PROTEGEZ VOTRE HABITATION comme celle de vos voisins ».

Sur l'arrondissement d'Annecy, près de 1000 cambriolages sont constatés chaque année par les services de gendarmerie dans les résidences principales et secondaires.

Les maisons isolées, les résidences secondaires et les zones pavillonnaires sont les plus concernées et favorisent l'action des cambrioleurs.

1 - JE PREVOIS

J'équipe mon domicile d'une alarme, de détecteurs de présence ou de vidéo surveillance et je prévois des barreaux derrière chaque accès.

Je protège mon domicile lorsque je m'absente ou que je dors (tous les accès fermés à double tour, pas de clef sur place, alarme activée, courrier retiré de la boîte aux lettres chaque jour ou acheminé sur lieu de villégiature, présence simulée par lumière ou volets ouverts, aucun message d'absence sur répondeur et renvoi d'appel privilégié, pas d'échelle, échafaudage ou outils à disposition des malfaiteurs pour faciliter leur intrusion).

J'alerte la gendarmerie de mes départs dans le cadre de l'opération tranquillité vacances en me déplaçant à la brigade.

Je renforce les liens avec mes voisins, je les alerte de mes départs et surveille en retour leur domicile lorsqu'ils sont absents.

J'inventorie mes biens les plus précieux (bijoux, multimédia, etc) que je photographie pour faciliter une prise en compte de l'assurance.

Je sécurise mes biens (coffre-fort dissimulé de toute vue, biens mis au coffre dans une banque ou remis à une personne de confiance), je ne conserve jamais de fortes sommes en espèce, je n'inscris jamais mes noms et adresses sur un trousseau de clefs.

2 - JE REAGIS

Je préviens la gendarmerie en composant le « 17 » si je constate quelque chose de suspect (passages réguliers de véhicules ou individus suspects, démarchage à domicile, repérage, signes distinctifs sur les accès ou boîtes aux lettres, appels téléphoniques suspects...).

Si néanmoins, je suis victime d'un cambriolage, **je contacte immédiatement** les gendarmes en composant le « 17 ».

Je conserve les lieux en l'état sans rien toucher pour que les enquêteurs prélèvent les traces et indices qui pourront confondre les auteurs.

Opposition carte bancaire : 0892 705 705 – Opposition chéquier : 0892 68 32 08



Broyer vos végétaux !

Le SITOA accorde une aide de 40€ pour les habitants des cantons de Rumilly, Albens et Alby-sur-Chéran qui privilégieront la solution de broyage des végétaux à domicile. Cette incitation financière s'appliquera aussi bien dans le cas d'une location que d'une prestation effectuée par un professionnel.

Cette aide sera alors directement déduite de la facture par les professionnels ayant conventionné avec le SITOA.

Les paysagistes et loueurs recensés sur le territoire d'intervention du SITOA ont été informés de la démarche, les personnes qui sont intéressées par ce dispositif sont invitées à les contacter. Certains d'entre eux ont déjà conventionné avec la collectivité, vous pouvez obtenir leurs coordonnées en contactant M^{me} Sophie RENON, Chargée de Mission au 04 50 01 86 91.

Un formulaire d'inscription des particuliers pour obtenir l'aide sera bientôt disponible sur le site internet du SITOA www.sitoea.fr : sélection dans le menu « la réduction des déchets » puis « broyage des végétaux ».

Il est rappelé que le brûlage des végétaux est interdit et passible d'amendes. Les trois déchèteries de l'Albanais restent ouvertes pour l'accueil des végétaux. Toutefois, procéder au broyage des végétaux permet :

de pailler son jardin, massifs de fleurs,...et d'en limiter le désherbage,
d'amener de la matière sèche indispensable à l'obtention d'un bon compost,
d'éviter les allers-retours en déchèterie, d'économiser de l'eau (limite l'arrosage),
des achats d'engrais ou de terreaux...

Dans le cadre du vote du budget 2015, l'assemblée délibérante a inscrit un montant de 8 000 € pour permettre d'encourager les habitants à cette démarche durable de traitement des végétaux. Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets signé par le SITOA avec l'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie.



NOUVEAUTE :

Cette année, nous avons décidé de mettre en place un concours de maisons fleuries.

Catégories :

- Maison la plus fleurie.
- Ferme la plus fleurie.
- Le plus beau potager

Inscription : Jusqu'au 07/06/2015, via le coupon ci-dessous à déposer en Mairie.

Jury : Certains membres du conseil municipal et du CCAS

Fin du concours et passage du jury : Le 12/07/2015

De nombreux lots sont à gagner ...



A vos Pelles, Râteaux, Fleurissez !!!!



Nom :

Prénom :

Adresse :

Catégorie :

Numéro de Téléphone :